

BULLETIN MUNICIPAL

LESTELLE-BETHARRAM

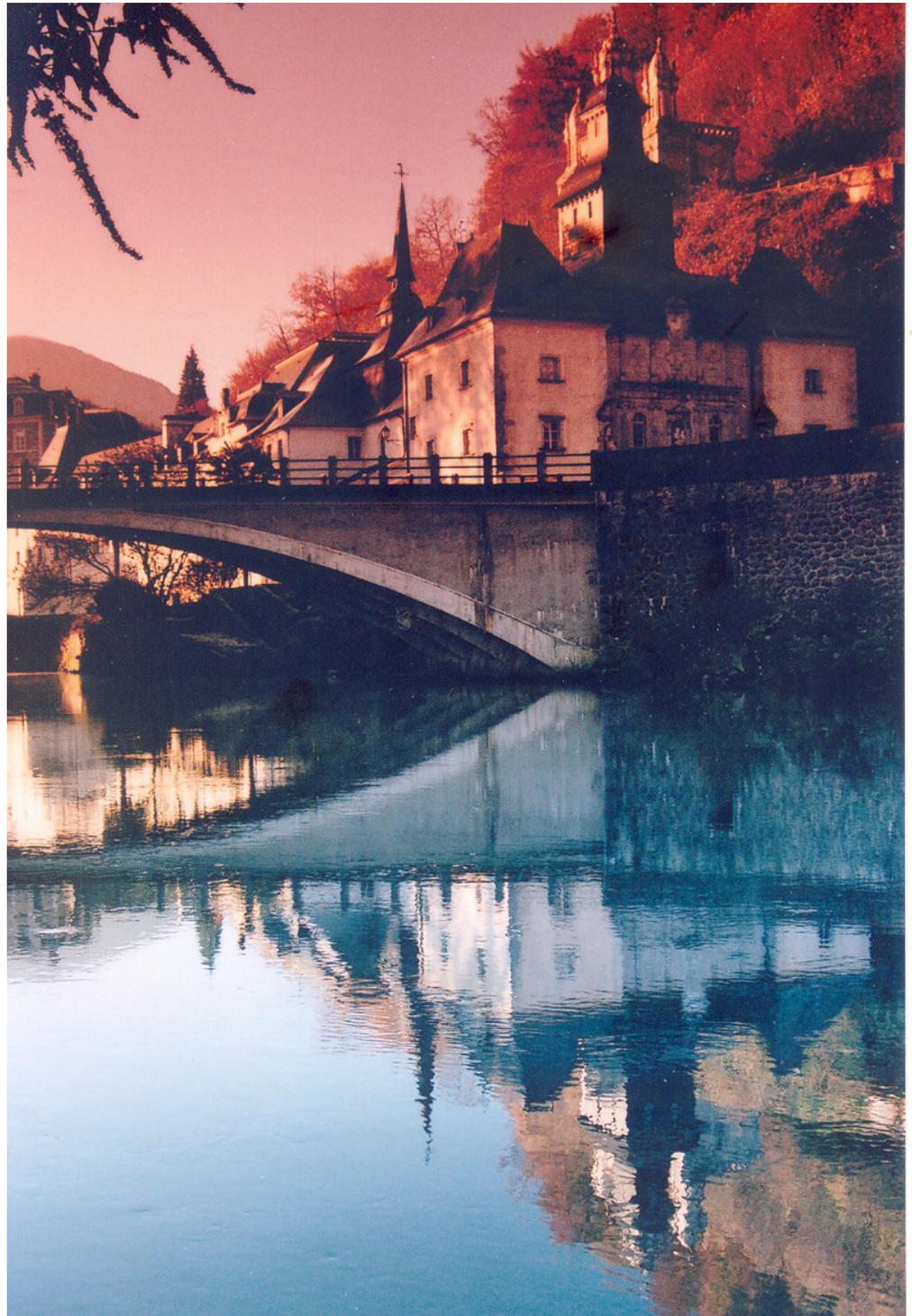


Photo : Claude LABLÉE

Mai 2009

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	page 1
Le mot du rédacteur -----	page 2
Une centenaire à Lestelle-Bétharram -----	page 3
Repas du 3 ^{ème} âge -----	page 4
Comptes rendus des séances du Conseil municipal -----	page 5
Taux de fiscalité directe Canton de Nay-Est -----	page 12
Le budget communal -----	page 13
Les reconnaissez-vous -----	page 14
Agence Postale Communale -----	page 16
La vie associative -----	page 18
Etymologie -----	page 24
3 ^{ème} édition de FESTIMAITISSE -----	page 25
A noter -----	page 26
Communiqué de la Préfecture -----	page 26
Etat Civil -----	page 27
Dates à retenir -----	page 28
Inauguration -----	page 29

LE MOT DU MAIRE

Après s'être qualifiée pour les phases finales du championnat et de la coupe de France, l'AGL XIII a décroché le titre de champion d'Aquitaine en battant La Réole. C'est un trophée bien mérité qui récompense les joueurs pour leur talent et leur persévérance, les dirigeants pour leur dévouement et qui honore notre village.

Nous sommes fiers de notre équipe qui avec des moyens limités assume des déplacements importants et nous permet d'apprécier un rugby de qualité. Bravo à tous.

L'aménagement des locaux commerciaux dans le bâtiment communal est en train de modifier la physionomie de la place Saint-Jean et va diversifier l'offre commerciale de notre cité. A la fin du mois de juin le boulanger pâtissier sera installé dans son local et les deux autres commerçants investiront les lieux un peu plus tard.

Les trois appartements de type T 4 seront livrés fin septembre et loués à des ménages avec enfants. Ils permettront d'accueillir de nouvelles familles à Lestelle-Bétharram et devraient contribuer à renforcer l'effectif des élèves de l'école publique.

Nous sommes appelés à voter le mois prochain pour élire les députés européens. Généralement cette élection ne mobilise pas beaucoup les Français qui ont une perception de l'Europe lointaine et contraignante. Ils ont tort. Car de plus en plus de lois sont votées au Parlement Européen et s'appliquent bien sûr chez nous. On en a un exemple récent avec le texte de loi du téléchargement sur Internet. C'est pourquoi je vous invite à venir voter nombreux le 7 juin.

Avec les beaux jours, nous pensons tous aux vacances et bien sûr à la saison touristique. Du fait de la crise économique les réservations semblent être moins nombreuses cette année. Soyons optimistes quand même car il se peut, surtout si la météo est bonne que les vacanciers se décident au dernier moment et choisissent des destinations comme la nôtre moins onéreuses que sur le littoral.

Les Conscrits et le Comité des fêtes préparent avec beaucoup d'ardeur les fêtes de la Saint-Jean. Je les remercie pour leur implication qui nous permet de perpétuer la tradition de nos fêtes locales.

Il me reste à souhaiter beaucoup de succès à tous les jeunes Lestellois qui préparent des examens

Jean-Marie BERCHON

Le Mot du Rédacteur

De l'intercommunalité à la mondialisation

A l'occasion de nos pérégrinations, Jacques, Michel, Bernard, Philippe et Compagnie, de même que votre serviteur, aimons parler de sport. C'est mieux, il faut l'avouer, que dire du mal de ses compatriotes. Par exemple, c'est avec une surprise non dissimulée que nous n'avons pas manqué de relever que "La Vuelta" (le Tour d'Espagne cycliste) prendra son essor des ...Pays-Bas avant de passer en Belgique. Après le Paris-Dakar 2009 qui vient de se dérouler en Amérique du Sud, notre logique en la matière vient d'en prendre un sérieux coup avec les idées reçues. Ce n'est pas tout : la phase finale de la Coupe de la Ligue de handball s'est jouée à Miami. Après avoir, bon ou mal gré, dû digérer des compositions d'équipes de rugby (Brive, Toulon, RCF, pour ne citer que celles-là), comportant parfois 14 joueurs venus de tous horizons alors que les Présidents de ces clubs demandent des subventions non négligeables à leurs municipalités pour la formation des jeunes, quelle hypocrisie ! Nous constatons que les Dragons Catalans vont chercher fortune treiziste en Angleterre.

Bref, tout s'internationalise, se délocalise, la faute aux intérêts de plus en plus diffus et prégnants. Le monde a changé à moins que nous ayons changé de monde. Dans cet univers globalisé, pouvons-nous encore nous libérer de cette obligation de modernité ou de modernisme ? Heureusement, dans notre terroir, quelques réalisations conservent nos racines occitanes. Par exemple, la piscine intercommunale. Aucune commune n'aurait pu l'ériger avec ses propres deniers. Elle vient de sortir de terre avec l'effort de toutes les municipalités de la Vath Vielha. Et dire qu'il y a peu, une dizaine d'années à peine, certains étaient réticents pour y adhérer ! A l'époque de la mondialisation, cela relève de l'anecdote.

Michel Corsini

Remerciements

A Claude Lablée à qui nous devons la photographie de la couverture.

Une centenaire à Lestelle-Bétharram



Julie Lacourrège vient de fêter son siècle d'existence. Native du Pont des Grottes au sein de la famille Manuel, elle quitte les Hautes-Pyrénées en 1935 pour arriver dans le département voisin de quelques mètres et fonder un foyer avec son mari. De cette union, naîtra Jean, bien connu dans la commune pour y avoir été élu, de

même que son épouse Bernadette. Julie aide son mari à la cordonnerie et travaille également dans l'entreprise Faivre, spécialisée dans les articles religieux et souvenirs puis au Restaurant des Touristes tenu alors par Henri Lartigue. Elle loue des chambres pour les touristes l'été et sa grande passion consiste à la fabrication de gourdes en daim.

Pour fêter ses 100 ans, les familles Manuel et Lacourrège se comptaient fort nombreuses. M. Jean-Marie Berchon félicitait l'heureuse centenaire, complimentait son fils Jean et son épouse Bernadette, d'avoir gardé en famille leur maman ou belle-maman. Parmi la nombreuse assistance venue fêter Julie, citons : Anne-Marie Malaganne, adjointe au Maire et Présidente du 3^{ème} âge, les auxiliaires de vie, les personnes qui s'occupent de Mme Lacourrège au quotidien, Alice Vanz, Responsable locale ADMR, Michel Bouyrie, Président ADMR de Nay-Est et bien sûr la famille et les amis.

Repas du 3^{ème} âge

Ils étaient 120 à honorer l'invitation lancée par le Maire Jean-Marie Berchon et son Conseil Municipal. Hugues Jourdan, Mireille Martinez et l'équipe du Lestelle Café avaient préparé le repas servi à la Salle des Fêtes. Il revenait au Maire d'ouvrir les festivités par la présentation des vœux assortie des projets à venir, à court terme ou dans un avenir plus lointain. Quant à mettre les joyeux convives en appétit, la pétulante et dynamique Patricia Armary s'en est chargée ... jusqu'au coucher du soleil.



Photos : Patricia Armary et sa trompette en action

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2009

Tous les Conseillers municipaux étaient présents
Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 12 février 2009 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

1- Devenir du Bureau de Poste

Suite à la baisse de trafic et aux réorganisations de La Poste, le bureau de Lestelle ne devrait ouvrir que 1 h 30 par jour. Le Conseil Municipal doit donc décider du devenir du bureau. Trois solutions sont proposées :

- maintien avec ce créneau horaire (1 h 30/jour soit 9 h/semaine, au lieu de 24 h actuellement)
- création d'une agence postale communale tenue par du personnel communal avec perception d'une subvention d'un fonds de péréquation de l'Etat d'un montant de 900 € pour 15 h d'ouverture au public.
- Point Poste chez un commerçant

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par neuf voix opte pour la création d'une agence postale communale dans le local actuel. Le point poste recueille trois voix et le maintien du bureau, deux voix. A noter : une abstention.

2- Construction des Vestiaire au Parc des Sports

M. le Maire présente l'avant-projet réalisé par le service technique de l'APGL. Il se chiffre à 348.500 € auxquels il faut ajouter 16.672,24 € pour l'assurance dommages-ouvrage. Ce prix H.T comprend les honoraires. Des subventions du Département, de l'Etat et de la Jeunesse et des Sports atteindront 50% de la dépense.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes précités.

3- Travaux de modernisation des chalets du camp de tourisme

a) Résultat de l'appel d'offres : la Commission compétente a retenu les entreprises suivantes pour la modernisation des cuisines des chalets du camp de Tourisme :

* lot n°1 : zinguerie	1063,20 €	Entreprise Mur
* lot n°2 : plâtrerie	7286,00 €	Entreprise Morgado
* lot n°3 : électricité	3955,32 €	Lavignasse
* lot n°4 : plomberie	12 735,00 €	Crouxet
* lot n°5 : Peinture, revêtements de sol	3176,76 €	Aduriz
* lot n°6 : équipement cuisine	20 139,71 €	Lafforgue

Soit un montant HT de 48.355,99 € inférieur à l'estimation.

b) Choix des entreprises : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises les mieux disantes.

4- Aménagement CD 226 aux abords du collège Notre Dame de Bétharram

Afin de sécuriser les traversées du CD 226 effectuées par les élèves du Collège, des travaux s'avèrent nécessaires et consistent à la réalisation de chicanes destinées à ralentir les automobilistes et la mise en place de cheminements piétonniers pour les élèves. Le devis se chiffre à 40.000 €TTC. Ces travaux seront financés en partie par des subventions du Conseil Général et par des amendes de police

5-Restauration du Massif Occidental de la Chapelle Notre-Dame.

Le Maire est autorisé à lancer les appels d'offres (tranche ferme et tranche optionnelle) pour la Restauration du Massif Occidental de la Chapelle.

6-Travaux Bâtiment Place Saint-Jean

Le Conseil retient la proposition la SMACL, mieux disante, pour l'assurance dommages ouvrage couvrant les travaux du bâtiment situé Place Saint-Jean pour un montant de 11 905,92 €

7-Syndicat Départemental d'Electrification

Le programme dénommé Face AB renforcement 2008 consiste au renforcement du réseau de la Croix des Hauteurs recevant une habitation nouvelle. Le montant de cette opération se monte à 34.290 € La part communale étant de 20%, il en coûtera à la commune la somme de 6798,79 €

8- Modification Poste d'adjoint technique entretien

Philippe Thiel ayant passé avec succès le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, le Conseil Municipal unanimement crée le poste correspondant à son grade.

9- Intercommunalité de la Vath Vielha

La Communauté des Communes a décidé de doter notre commune d'une borne de récupération textile. Elle sera installée à l'angle des rue De Lattre de Tassigny et Soum det Castet (sur la placette). Le Maire signera une convention avec l'Association Le Relais qui gère cette opération.

10- SIVU Aménagement des bassins versants du Beez et de l'Ouzoum

Pour des raisons internes, le Sivu demande à chaque commune adhérente de donner son accord pour le transfert du siège social. Précédemment décidé à Asson, il sera transféré à Nay. Accord est donné par le Conseil.

11- Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Suite à la modification de la réglementation relative à la médecine préventive pour le personnel en fonction, le Conseil décide d'accepter une nouvelle convention avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

12- Finances

a) Indemnité de Conseil de gestion du Trésorier

Le Conseil décide d'allouer une indemnité de Conseil à M Rannoux, Trésorier de la Commune

b) Financement des logements sociaux par le CCAS

En accord avec le CCAS qui accepte d'aider à hauteur de 40.000 € au financement des logements sociaux, le Maire informe des modalités de cette participation.

c) Demandes de subvention des écoles privées

Plusieurs écoles privées demandent à la Commune de participer aux frais de scolarité d'écologistes lestellois fréquentant leur établissement. Le Maire rappelle l'accord intervenu entre l'Association des Maires de France, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Secrétariat National de l'Enseignement Catholique qui stipule que ces frais sont à régler dans le seul cas où la commune ne possède pas d'école primaire. Ce qui n'est pas le cas à Lestelle-Bétharram. Le Maire et le Conseil décident de ne pas répondre favorablement à ces demandes.

13- Questions diverses

a) CFA de Tarbes : un jeune Lestellois étant inscrit au Centre des Apprentis de Tarbes (65), une somme de 90 € est demandée à la commune. Des renseignements sur le bien fondé de cette question sont demandés.

b) Copieur école : Le photocopieur de l'école est hors-service. Le Conseil décide d'en acheter un neuf. Après examen des propositions, la firme SEB est choisie pour cet achat qui s'élève à 1 398 €

c) Devis Géomètre : Suite à discussion pour le PLU, pour classement d'une zone inondable en zone urbanisable, un relevé topographique des terrains concernés est indispensable. Le Conseil se prononce favorablement pour retenir le devis de M. Bouquet pour un montant de 551,95 €

Séance du 21 mars 2009

Tous les Conseillers municipaux étaient présents ; Mme Mouré donne procuration à Mme Bonnefon.

Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 24 mars 2009 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

Comptes Administratifs, Comptes de Gestion, Affectation résultat

Budget de la Commune

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à Monsieur le Maire pour le Compte Administratif 2008.

a) section fonctionnement :	Recettes	441 994,36 €
	Dépenses	381 461,86 €
b) section investissement :	Recettes	776 581,20 €
	Dépenses	693 027,49 €

L'excédent global est de 144.086,21 €

Compte tenu des programmes en cours, 24.833,29 € de l'excédent du fonctionnement est affecté à la section investissement.

Le compte de gestion du Receveur est voté à l'unanimité.

Budgets des services d'eau et d'assainissement

Ils sont adoptés à l'unanimité avec un excédent global en fin d'exercice de :

Eau :	27 009,54 €
Assainissement :	12 209,94 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité, de même pour le compte de gestion du Receveur.

Budget Camp de Tourisme

a) Fonctionnement	Recettes :	32 528,63 €
	Dépenses :	18 841,04 €

b) Investissement	Recettes :	8 019,38 €
	Dépenses :	2 801,81 €

Soit un excédent global de 18 905,16 € L'affectation du résultat est votée à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Budget Locaux Commerciaux

Les travaux se chiffrent fin 2008 à 239.074,73 € Le budget s'équilibre grâce aux subventions et à l'emprunt consenti pour cette opération. .

Le Conseil municipal vote unanimement. Il en va de même pour le compte de gestion du Receveur.

Budgets primitifs de l'eau et de l'assainissement

Le budget du service de l'eau s'élève à 68.388 € pour la section d'exploitation et à 9.297 € pour la section investissement.

Le budget du service de l'assainissement s'élève à 77.459 € pour la section exploitation et à 54.326 € pour la section investissement.

Les tarifs votés sont les suivants :

Eau : 0,63 €le m³

Terme fixe par branchement : 20,00 €

Assainissement : 0,98 €le m³

Participations pour mise à disposition de personnel communal :

Service eau : 5.657 €

Service assainissement : 8.013 €

Convention avec LA POSTE

Une Agence Postale Communale remplacera le bureau de La Poste. Après entretien entre la Mairie et la Poste, il ressort que :

- les loyers perçus par la Commune pour mise à disposition du bureau actuel seront réglés jusqu'à fin 2009
- la totalité du remboursement de l'emprunt sera honoré par la Poste jusqu'à fin 2010
- l'Agence Postale Communale sera opérationnelle le 1^{er} juillet 2009
- un agent devra être recruté sur la base de 15 h/semaine (60 h mensuelles)
- La Poste et la Commune signeront un contrat sur 9 ans, renouvelable une fois pour 9 années supplémentaires.

M. le Maire est autorisé par 10 voix pour et 5 abstentions à signer une convention avec La Poste, reprenant toutes ces données.

Demande de transfert de propriété

Les stations du Calvaire et le Chemin de Croix classés Monuments Historiques, propriété de l'Association La Pyrénéenne, doivent faire l'objet de travaux de restauration pour un montant, estimé par la DRAC, supérieur à 1 million d'euros. Ces travaux seront effectués suivant un calendrier étalé sur plusieurs années. Le taux de subvention attribué à cette opération serait plus élevé si la Commune en était le maître d'ouvrage. C'est la raison pour

laquelle l'association La Pyrénéenne et la Congrégation des Pères de Bétharram demandent à la Commune d'accepter un transfert de propriété de ce patrimoine en faveur de cette dernière sur la base d'une convention établie entre les trois parties. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de ce transfert et charge M le Maire de contacter l'APGL pour l'élaboration d'un contrat et lui demander qu'y figurent les clauses garantissant que l'engagement financier de la Commune ne concerne que le préfinancement du FCTVA et que les frais de gestion et d'entretien de ce patrimoine n'incombent pas à la Commune.

Séance du 27 mars 2009

Tous les Conseillers Municipaux sont présents.
Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 31 mars 2009 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

FCTVA : signature d'une convention avec l'Etat pour l'application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Les Communes qui répondent aux critères exigés peuvent dorénavant récupérer la TVA au bout d'un an (au lieu de 2 ans jusqu'à présent). La commune de Lestelle-Bétharram étant éligible à ce plan de relance de l'économie, M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer la convention avec l'Etat pour l'application de ces nouvelles dispositions.

Décisions budgétaires modificatives

Le Maire propose deux modifications de budget, l'une pour le Camp de tourisme (transfert de crédit pour la réalisation de la clôture du camping) et l'autre pour les locaux commerciaux (transfert de crédit pour le règlement de l'assurance dommages ouvrage)

Le Conseil vote à l'unanimité ces deux décisions modificatives

Emprunt relais

Dans l'attente des subventions accordées pour les logements sociaux et les locaux commerciaux et pour faire face aux factures à régler, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour un prêt relais au taux de 2,88 % sur une durée de 2 ans auprès de la Caisse d'Epargne et pour une somme de 360.000 €

Bail Commercial

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un bail commercial pour la location du local destiné à la boulangerie pâtisserie

Dénomination « Commune Touristique »

Suite à la nouvelle réglementation, la commune de Lestelle-Bétharram remplissant les conditions pour bénéficier du régime dérogatoire, le Conseil municipal décide de demander à M le Préfet de prendre un arrêté lui accordant la dénomination de commune touristique.

Déclaration d'intention d'aliéner en ZAD Place St Jean

Une maison se vendant Place Saint-Jean, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Traversée des camions

Le Président du Conseil Général a obtenu l'avis favorable du Préfet pour la réouverture de la RD 817 (ex RN117) aux poids lourds entre Nousty et Idron à partir du 1^{er} avril, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de camions traversant notre village.

Cette décision fait suite aux réunions qui avaient eu lieu en 2006 en Préfecture à l'occasion des problèmes de sécurité créés par le passage dans notre village des camions alimentant la plateforme du pôle aéronautique.

La réouverture demandée entre autre par M Petchot Bacqué, Conseiller Général, et le Maire de Lestelle-Bétharram avait été envisagée à condition qu'un certain nombre d'aménagements de sécurité soit réalisés. Ce qui est aujourd'hui chose faite.

Le Maire et le Conseil municipal se réjouissent de cette décision qui améliore la sécurité dans la traversée des autres bourgs. Ils demandent au Conseil Général et à son Président de ne pas revenir sur cette décision de réouverture, tout en veillant aux problèmes de sécurité des riverains sur le D817.

Assurance garantissant les risques statutaires du personnel

Le Centre de Gestion propose de réaliser une consultation pour une assurance garantissant la Commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable au personnel communal.

Unaniment, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour une consultation.

Budget Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2009. A savoir le revêtement de la cour de l'école (21.000 €), les emplois pour combler les trous sur la chaussée (7.500 €), l'entretien des lits des ruisseaux (20.000 € avec une subvention de 8.000 €), jardinières, informatique école . . .

De même, ce budget primitif tient compte du décalage des loyers par rapport au remboursement des prêts.

La section fonctionnement s'équilibre à 433.520 € permettant le virement de 49.345 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 888.134 €

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à M. le Maire pour le vote de ce budget primitif.

Taux d'imposition: Compte tenu du produit attendu pour le budget 2009 A l'unanimité les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation : 7,23
- Foncier bâti : 7,54
- Foncier non bâti : 31,85

M. le Maire fait remarquer que Lestelle-Bétharram se situe, au sein de la Vath Vielha, dans les communes où la pression fiscale est des plus faibles.

Tarifs 2009 :

✓ Concession cimetièrre (le m²)

- perpétuelle : 40 €
- 30 ans : 15 €
- 15 ans : 7,5 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

<25 m ² :	: 7,00 €
entre 25 et 50 m ²	: 10,00 €
entre 50 et 100 m ²	: 12,00 €
les 100 m ²	: 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

• Aux particuliers de la Commune :

- location des salles :	gratuite
- fourniture chauffage :	40 €
- mise à disposition de la vaisselle :	25 €
- location chaises :	0,30 €
- location table:	0,80 €

• Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

• Pour toute autre personne ou groupe :

- location de la salle des fêtes, sans chauffage et avec matériel sur place :	220 €
- location de la salle des fêtes, avec chauffage et avec matériel sur place :	300 €
- location salle de l'Isarce, sans chauffage :	160 €
- location salle de l'Isarce, avec chauffage :	200 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires est porté à 78 € par enfant.**

✓ **Services périscolaires :**

• Cantine :

Repas enfant :	2,50 €
Repas des commensaux :	3,60 €

• Garderie :

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2007		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	19 513 €	43 363 €	43 363 €
2 enfants	22 467 €	49 926 €	49 926 €
3 enfants	26 010 €	57 801 €	57 801 €
4 enfants	29 554 €	65 676 €	65 676 €
Premier enfant	1,30 €/ jour	1,90 €/ jour	2,50 €/ jour
Autres enfants	0,65 €/ jour	0,95 €/jour	1,25 €/jour

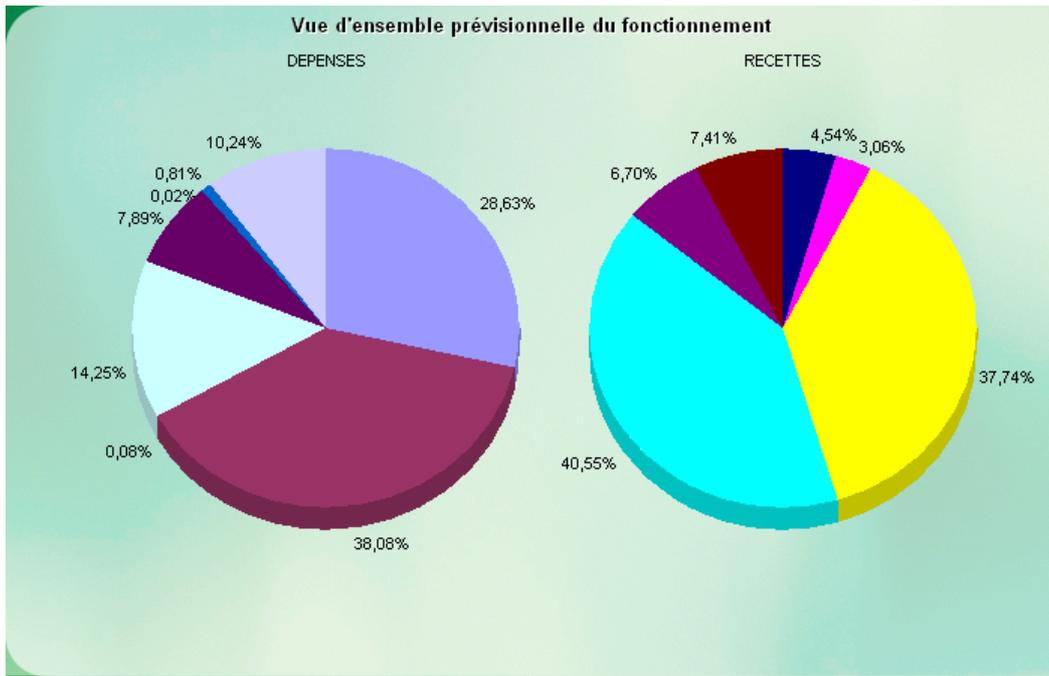
✓ **Repas à domicile : 6,50 €**

Taux de fiscalité directe locale Année 2008

Commune	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
ANGAIS	9,95%	9,00%	36,83%
ARROS-DE-NAY	8,30%	5,71%	35,24%
ARTHEZ-D'ASSON	4,75%	5,60%	23,20%
ASSON	6,69%	5,84%	23,13%
BALIROS	11,38%	8,78%	32,94%
BAUDREIX	7,56%	11,94%	45,39%
BENEJACQ	9,43%	13,96%	39,43%
BEUSTE	9,57%	6,50%	37,19%
BOEIL-BEZING	8,65%	9,49%	38,71%
BORDERES	10,35%	8,69%	52,34%
BORDES	9,41%	7,71%	24,70%
BOURDETTES	8,47%	13,28%	28,60%
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	7,11%	7,43%	26,55%
COARRAZE	9,33%	10,29%	38,10%
HAUT-DE-BOSDARROS	7,97%	6,23%	49,88%
IGON	8,21%	9,33%	30,48%
LAGOS	9,48%	7,03%	37,50%
LESTELLE-BETHARRAM	7,02%	7,32%	30,92%
MIREPEIX	7,09%	8,33%	28,94%
MONTAUT	6,19%	10,98%	37,11%
NAY	10,18%	16,00%	32,04%
PARDIES-PIETAT	10,00%	10,00%	38,56%
SAINT-ABIT	8,13%	6,65%	37,16%
SAINT-VINCENT	5,94%	5,18%	41,35%

Ce tableau montre bien que nous sommes restés très raisonnables sur les taux d'imposition au sein de la Communauté des Communes qui comporte 24 communes.

Caractéristiques du budget communal

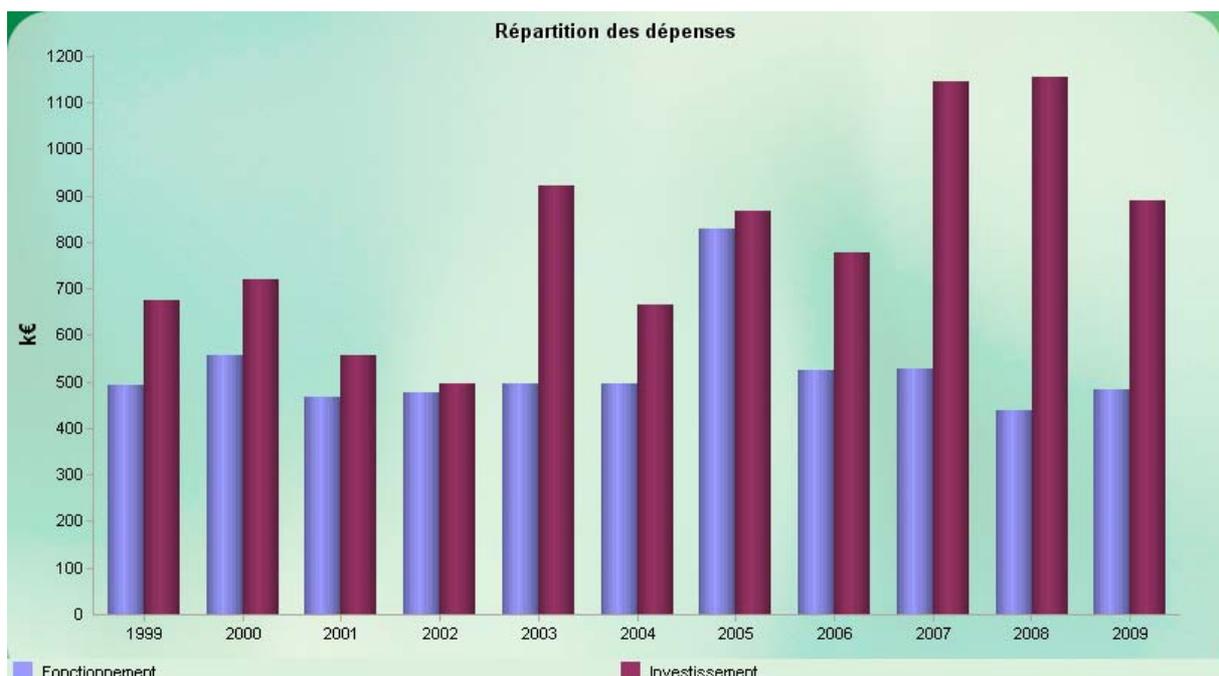


Dépenses

D 011 (137,9 k€)	Charges à caractère général
D 012 (183,5 k€)	Charges de personnel
D 014 (0,4 k€)	Atténuations de produits
D 65 (68,7 k€)	Autres charges gestion courante
D 66 (38,0 k€)	Charges financières
D 67 (0,1 k€)	Charges exceptionnelles
D 022 (3,9 k€)	Dépenses imprévues
D 023 (49,3 k€)	Virement à la section d'investissement

Recettes

R 013 (21,9 k€)	Atténuations de charges
R 70 (14,8 k€)	Produits des services, domaine et ventes diverses
R 73 (181,8 k€)	Impôts et taxes
R 74 (195,3 k€)	Dotations, subventions et participations
R 75 (32,3 k€)	Autres produits de la gestion courante
R 002 (35,7 k€)	Résultat reporté



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

Ces communiantes et communiant posaient en juin 1948.
A vous de les reconnaître.



De haut en bas et gauche à droite

Pierre JUYOUX, Pierre BATGUZÈRE, Jacques DUBOURG, Lambert BERDUCOU

Claude MARTINA, Georges MALAGANNE, Lily VANZ, Denise CAZENAVE-
LASBATS, Raymond MAGENDIE, François RIOS,

Jean MARTINA, Marcelle CAZE-COURROU, Bernadette NAUDET, Raymonde
CASTAGNET, Marcelle NICOLAU, Jean MOULINÉ



Réception en l'honneur des nouveaux arrivants

Vivent les Reines ... et les Rois



Repas du 3^{ème} âge

Les questions que vous vous posez au sujet de l'Agence Postale Communale

Suite à la séance du Conseil Municipal du 21/03/2009, une majorité d'élus a opté pour la création d'une Agence Postale Communale. D'où l'interrogation des clients et des habitués du bureau de Poste d'en savoir davantage. Nous allons essayer de répondre à leurs interrogations.

Q : Pourquoi La Poste ferme le bureau ?

R : *D'après La Poste, les statistiques des opérations enregistrées recensent l'activité quotidienne à 1 h 20. Elle propose au Conseil trois solutions :*

- *ouvrir le bureau 1 h 30/jour soit 9 h/semaine*
- *transformation du bureau en Agence Postale Communale*
- *proposer les services à un commerçant*

Q : Une Agence Postale Communale, ça veut dire quoi ?

R:*Afin de maintenir la présence postale dans le village, l'Agence Postale Communale a semblé être la meilleure solution au Conseil Municipal.*

L'Agence Postale Communale emploiera une personne qui sera sous l'autorité du Maire. Cette personne formée par La Poste rendra les comptes à La Poste.

Q : Cette personne aura-t-elle accès à mes comptes ?

R: *Dans le cadre d'opérations financières possibles dans ce système, elle n'aura pas accès aux informations des comptes des clients (CCP, CNE...). En aucun cas, elle sera habilitée à acheter ou vendre des actions, vous faire contracter des plans épargne logement, assurances décès ou vie...produits qui restent de la compétence des Conseillers Financiers.*

Q: Et la confidentialité ?

R : *Cette personne est tenue contractuellement au secret bancaire et de la correspondance par prestation de serment.*

Q : Pourrais-je continuer à retirer de l'argent ?

R : *Oui, dans la limite des sommes autorisées par La Poste du fait que l'employé n'a pas accès au solde de mes comptes.*

Q : Qui peut postuler ?

R : *Toute personne attiré par le commerce et possédant le sens de l'accueil peut envoyer son CV à la Mairie accompagné d'une lettre de motivation.*

Q : Qui règle le salaire ?

R : *La Poste verse une indemnité mensuelle à la Mairie qui procèdera ensuite au règlement de l'employé.*

Q : Pour combien d'heures travaillées ?

R : *L'Agence Postale Communale doit être ouverte un minimum de 15 h/semaine.*

Q : Quelles seront les heures d'ouverture ?

R : *l'Agence ouvrira chaque matin (y compris le samedi) de 9 h 30 à 12 h.*

Q : La Poste passe t'elle un contrat avec la Commune ?

R : *Les deux parties sont liées par Convention durant 9 ans (2009-2018). Convention qui sera renouvelable 9 années supplémentaires (2018-2027).*

Q : Où se situera l'Agence ?

R : *Là où le Bureau est actuellement (Pas de changement de lieu). La Poste assure l'équipement informatique de l'agence et prend en charge la formation de l'employé. Le Directeur du Bureau de Poste de Nay sera en contact quotidien avec l'Agence Postale Communale. La Commune choisit l'agent, le lieu et les horaires d'ouverture.*

Q : Que peut-on faire dans une Agence Postale Communale,

R : *La majorité des opérations réalisées quotidiennement dans un bureau de poste sont réalisables dans une Agence Postale Communale. A savoir :*

- *vente de timbres-poste, d'enveloppes "prêt à poster", emballages colissimo, Chronopost, de cartes téléphoniques.*
- *envoi de lettres recommandées, de courrier normal, de colis, d'envois en nombre, Chronopost, valeurs déclarées*
- *retrait de lettres et colis en instance (hors poste restante et valeur déclarée).*
- *Réexpédition du courrier, garde du courrier,*
- *Versement d'espèces pour alimenter les comptes CCP et CNE*
- *Retrait sur comptes CCP et CNE (seul le titulaire peut effectuer les retraits, pas les mandataires) pour un montant maximum de 300 euros/semaine et par compte)*
- *Emission et paiement de mandats-cash (300 euros maxi)*
- *Remise de chèque*

Q : Quelles sont les responsabilités des deux parties ?

R : *La Poste engage sa responsabilité à l'égard de ses clients et des tiers. De même, la responsabilité pour les litiges, dommages et accidents liés directement ou indirectement aux opérations effectuées à l'Agence Postale Communale incombe à La Poste. En cas de faute commise par l'agent dans l'exercice de l'activité de l'APC, la responsabilité pécuniaire de la faute est prise en compte par la Poste qui se réserve le droit de se retourner contre le fautif en cas de grosse faute.*

La Commune assure l'entière responsabilité de tous les dommages ou accidents qui pourraient survenir au sein de l'Agence Postale Communale.

Q : Et si l'Agence Postale Communale ne donne pas satisfaction, quel recours possède la Commune ?

R : *La convention peut être résiliée par la Commune unilatéralement à sa date anniversaire, avec notification à La Poste trois mois au moins avant cette échéance.*

Programme des fêtes de la Saint-Jean 2009

Vendredi 19 juin

- 22 h 00 Feu de la Saint Jean
22 h 30 Bal des Jeunes avec le Podium Aligator

Samedi 20 juin

- 10 h 00 Tournoi de Foot
12 h 30 Restauration sur place (sandwichs, frites, buvette)
15 h 00 Concours de Pétanque
22 h 00 Grand Bal des Jeunes avec ALIGATOR, Soirée Jet de Mousse.

Dimanche 21 juin

- 10 h 30 Messe
11 h 30 Dépôt de gerbe au Monument
12 h 00 Apéritif offert par la Municipalité animé par la Banda
15 h 30 Courses Cyclistes au village organisée par la Municipalité
Départ des courses : 15 h pour les minimes
16 h pour les cadets
19 h 00 Apéritif offert par le Comité
20 h 00 Repas (sur inscription) animé par Bernard AUDI
(Sosie de Frédéric FRANÇOIS, chante aussi Joe DASSIN)
23 h 00 Feux d'artifice
23 h 30 Reprise du Bal avec le Podium ALIGATOR

*Le Comité des Fêtes et Les Conscrits
vous souhaitent de Bonnes Fêtes
et vous espèrent nombreux.*

Communiqué du Centre de loisirs Pinocchio

L'association « Pinocchio » est le fruit de parents bénévoles désireux de donner une structure d'accueil pour les enfants pendant la durée des congés scolaires.

Faire vivre et donner une dynamique à une association demandent l'implication d'un maximum de bénévoles, elle en est le socle indispensable.

En ce début d'année, des menaces ont pesé quant à l'avenir de l'association « Pinocchio ». Ses deux principaux piliers, après avoir mis en place le Centre de loisirs, ont exprimé leur souhait de ne plus renouveler leurs mandats après des années d'investissement.

A leur initiative, plusieurs réunions étaient organisées afin de trouver une nouvelle équipe dirigeante et préserver ainsi l'association « Pinocchio ».

Grâce à une très forte participation des parents et des élus locaux, renforçant l'idée que ce Centre de loisirs correspond à un réel besoin, une nouvelle équipe s'est mise en place.

« Pinocchio » sera donc en capacité de proposer cette année encore dans un cadre agréable, pendant ces périodes de vacances (juillet/août) des activités à nos enfants.

Pour vivre, elle a besoin de votre confiance et de votre soutien.

La nouvelle équipe tient à remercier Mirjam et Anne-Marie pour leur dévouement.

Cette année le Centre de loisirs ouvrira ses portes du **6 juillet 2009 au matin au 14 août 2009** au soir pour les enfants de 3 à 12 ans dans l'école publique de Montaut. Il sera ouvert du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 18 h, avec une garderie sur réservation à partir de 8 h et le soir jusqu'à 18 h30, les inscriptions auront lieu le samedi **4 juillet de 10 h à 13 h** au Centre de loisirs, ou tous les soirs de 18 h à 18h30, à partir du 6 juillet.

En raison de la nouvelle réglementation d'accueil de loisirs qui réduit l'effectif d'enfants par rapport au nombre d'animateurs (8 enfants de moins de 6 ans / jour et 16 enfants de 6 à 12 ans/jour) nous vous informons que les familles qui inscriront leurs enfants à l'avance seront prioritaires.

Cet été encore « Pinocchio » vous proposera toutes sortes d'activités. Des activités sportives (piscine, vélo, sports de ballon, tout ce qui roule...) des activités nature (découverte de l'environnement, empreintes, chasse au trésor, cache-loup, trivial poursuite...) et des grands jeux (jeu de piste, rallye mimes, jeu d'échecs, jeu de société...); des activités manuelles et des visites sont organisées.

Le programme d'animation sera affiché au Centre de loisirs tous les vendredis soirs.

Les tarifs :

Grâce à la participation financière de la Mairie de Lestelle-Bétharram et de la C.A.F de Pau, pour les familles de Lestelle-Bétharram, les tarifs sont les suivants :

- adhésion par famille : 15 €
- repas : 3,30 €
- familles imposables : demi-journée 8 €/ journée 11,50 €par enfant.
- Familles non imposables : demi-journée : 6,5 €/ journée 9,5 €par enfant
- Familles bénéficiaires de l'Aide Temps Libre CAF : demi-journée 4 €et journée 5,5 €par enfant.

Une réduction forfaitaire est appliquée pour le 3^{ème} enfant de la même famille, inscrit le même jour.

Nous acceptons les aides financières M.S.A, Comité d'Entreprise. Veuillez présenter les demandes dès l'inscription.

Pour tous renseignements :

Avant le 4 juillet : 05 59 71 92 02

A partir du 6 juillet tous les jours aux heures d'ouvertures : 05 59 71 97 25



RUGBY

L'Avant-Garde Championne d'Aquitaine

“Les finales ne sont belles que si elles sont gagnées” a-t-on coutume de dire dans le milieu sportif. Le 5 avril dernier, l'équipe de l'AGL chère au Président Yves Péré a su conquérir de haute lutte ce premier titre, sur le terrain de Tonneins, en s'imposant 20-18 face aux Girondins de La Réole. Au terme d'une superbe rencontre, rendue fort indécise par la singularité des deux formations en présence, les Béarnais réussissent à contenir leurs adversaires bien armés au niveau du physique. Qu'à cela ne tienne ! Lestelle, au jeu virevoltant, sans dédaigner le jeu au pied, Lestelle et sa défense à toute épreuve, arrive à la pause en tête 8-0. De retour des vestiaires, La Réole inscrit trois essais et renverse la situation. Menée 18-8, l'équipe lestelloise, à l'image du capitaine Mathieu Caugant, se révolte. Les avants courbent l'échine, procurent de bons ballons aux lévriers de l'arrière qui permettent de recoller au score 18-14. Enfin une charge du puissant Christophe Dias, à six minutes du trille final, permet à l'AGL de sceller un succès méritoire 20-18. Pour Lestelle : 3 essais Gentillet, Urgargowitch et Dias ; 2 transformations et 2 Pénalités de Thierry Péré. Pour La Réole : 3 essais, 2 pénalités et 1 transformation.

Félicitations aux vainqueurs qui ont pour nom : Gonzalès, les frères Péré, Moréno, Weiss, Urgargowitch, Diaz, les frères Tastet, Schepens, Borredon, Hann, Gentillet, Bonnasse, Dias, Mengelatte et le capitaine Caugant. De même, aux joueurs qui font partie intégrante du club et qui n'ont pas eu l'honneur de participer à cette finale.

Et un grand bravo aux dirigeants qui se voient récompensés de leurs efforts par ce titre. Ce n'est qu'un début !



Club du 3^{ème} âge



Le 27 février 2009, l'Etoile Joyeuse a tenu son Assemblée Générale.

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente :

Mme A.M Malaganne

Vice-président :

Arnaud Mounica

Secrétaire et trésorier adjoint :

Jacky Dutriez

Trésorière :

Mme Denise Poumarou

Le Conseil d'Administration se compose de 9 membres à savoir : Mesdames Annie Calluccio, Marie Carrasquet, Louise Dutriez, Léonore Le Strat, Anne-Marie Malaganne, Renée Plévert, Denise Poumarou et MM. Jacky Dutriez et Arnaud Mounica.

Effectif : 40 personnes ont pris l'adhésion au Club.

Manifestations 2008 :

- 11/01/2008 : Les Rois
- 02/03/2008 : Repas gratuit
- 27/04/2008 : Repas omelette
- 03/06/2008 : Loto (salle Beauvallon)
- 20/07/2008 : Croisière à Condom (25 participants)
- 05/10/2008 : Poule au pot avec Orchestre
- 16/12/2008 : Goûter de Noël

A noter que la sortie du 12/06/2008 au Moulin de Bagat a été annulée faute d'inscriptions pas assez nombreuses.

Manifestations 2009 :

- Janvier : Les Rois
- 27 Février : Assemblée Générale
- En prévision : La poule au pot aura lieu le 06/09/2009

La Société d'Astronomie des Pyrénées Occidentales

MJC du Laiü, 81, avenue du Loup, 64000 PAU www.astro-bearn.com

Les Nations Unies et l'UNESCO ont déclaré l'année 2009, Année Mondiale de l'Astronomie (AMA 09), suivant ainsi la proposition de l'Union Astronomique Internationale (UAI). Le but de l'AMA 09 est d'aider les citoyens du monde à redécouvrir leur place dans l'univers par l'observation du ciel, de jour et de nuit, et faire sentir à chacun l'émerveillement de la découverte. En effet, tous les humains devraient réaliser l'impact de l'astronomie et des sciences de base dans nos vies quotidiennes, et mieux comprendre comment la connaissance scientifique peut contribuer à une société plus équitable et plus paisible.

L'AMA 09, à laquelle participent près de 120 pays, a été motivée par le 400ème anniversaire de la première utilisation de la lunette astronomique par Galilée. Avec cet instrument, pour la première fois, un être humain observait le relief lunaire, une quantité innombrable d'étoiles invisibles à l'œil nu, les "lunes" de Jupiter, la forme "trigémisée" de Saturne, les taches solaires, les phases de Vénus...

Savez-vous que ces merveilles de l'Univers sont à votre portée? Il vous suffit pour cela de participer aux veillées aux étoiles organisées mensuellement par la Société d'Astronomie des Pyrénées Occidentales

(SAPO) à l'intention de tous les curieux du ciel. Cette participation est gratuite.

Pour celles et ceux qui ne la connaîtraient pas, permettez-moi de vous présenter brièvement la SAPO. Fondée en novembre 1973 par le Chanoine Henri Louyat, la Société d'Astronomie des Pyrénées Occidentales est une association dite "loi 1901" qui a pour but de regrouper les personnes qui s'intéressent à l'astronomie et aux sciences qui s'y rattachent, afin d'étudier ces sciences et les faire connaître à tous (article 2 de ses statuts). La Société possède deux observatoires, l'un à Saint-Castin qui abrite un télescope de 300 mm et un coronographe, et l'autre à Sendets équipé d'un télescope de 200 mm. Les télescopes servent à observer la Lune, les planètes, les comètes, les étoiles et les galaxies; le coronographe sert à observer les protubérances solaires. La SAPO compte aujourd'hui un peu plus d'une centaine de membres, de tous âges, de tous horizons professionnels, poètes du ciel ou amateurs chevronnés.

Les activités de la SAPO se déroulent tout au long de l'année, avec toutefois une interruption des animations grand public entre mi-juillet et la fin août pour cause de vacances estivales des animateurs. Parmi ces activités citons: une conférence, une veillée aux étoiles et une observation du Soleil mensuelles, 7 séances d'initiation à l'observation astronomique réparties sur l'année. Une émission radio diffusée chaque premier mercredi du mois à 17 h 30 sur les ondes de la Voix du Béarn (95,1 Mhz). Des permanences tenues le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois de 18 h 30 à 20 h au siège social de la Société. Ces permanences donnent accès à la bibliothèque spécialisée de la Société et permettent de renseigner les nouveaux adhérents sur les activités de la SAPO. Elles sont aussi un point de rencontres conviviales pour discuter d'astronomie et préparer les veillées aux étoiles. Un bulletin de liaison "Le Ciel" est édité 5 fois par an. En 20 pages par numéro, il donne des informations s l'actualité astronomique et la vie de la Société; il fournit un résumé de la plupart des conférences. S'ils le désirent, les membres de la SAPO peuvent être reliés à une liste privée

Web sur laquelle circulent informations et dialogues suscités par les beaux clichés astronomiques que prennent et transmettent ses membres. Enfin une sortie diurne agrémentée d'un repas amical est proposée au mois de juin pour clore l'exercice annuel.

Le calendrier d'activités de la SAPO est indiqué dans le bulletin de liaison; il peut être consulté à tout moment sur le site Web de la Société dont les coordonnées sont fournies au tout début de cet article.

À l'occasion de l'AMA 09, la SAPO organisera une exposition de photographies astronomiques prises par ses membres dans le péristyle de la Mairie de Pau durant les vacances de la Toussaint. Elle proposera aussi des animations sur le boulevard des Pyrénées à des dates que nous sommes en train de négocier auprès de la Mairie.

Une douzaine de membres de la SAPO participent aux travaux de l'Équipe dite des "*Observateurs Associés*". Sous la direction d'un astronome professionnel, cette équipe constituée d'amateurs issus de toute la France, surveille en permanence la couronne solaire, depuis l'observatoire du Pic-du-Midi de Bigorre, en relation avec les équipes internationales qui exploitent les données du satellite SOHO. Ils y photographient les protubérances solaires pour tenter de répondre à certaines questions qui intriguent encore les scientifiques. Telle celle-ci: pourquoi la température de la couronne solaire est-elle de l'ordre de 2 millions de degrés alors que celle de la surface solaire n'est "que" de 6000 degrés?

Les compétences des membres actifs de la SAPO sont aussi régulièrement utilisées pour animer des veillées aux étoiles sur les terrasses de l'observatoire du Pic-du-Midi.

La pollution lumineuse qui peu à peu gagne les sites de Saint-Castin et de Sendets oblige la SAPO à rechercher un nouveau site pour ses observatoires. Il faudrait que ce site soit viabilisé (les entraînements mécaniques des télescopes fonctionnant à l'électricité), avec un horizon sud bien dégagé et bien noir la nuit, donc suffisamment éloigné de Pau ou de toute autre agglomération importante. Si une commune pouvait mettre un tel site à sa disposition, la SAPO pourrait en contrepartie lui assurer localement des animations ciblées.

L'ambiance au sein de la SAPO est excellente. Le partage des responsabilités et des compétences a tissé des liens entre les sociétaires qui se considèrent maintenant comme des amis, amoureux des merveilles du ciel. Amoureux qui n'hésitent pas à organiser des équipées "lointaines" pour aller observer des phénomènes exceptionnels: éclipse totale du Soleil en Alsace en 1999, éclipse annulaire du Soleil dans la région de Valence en Espagne en 2005. Ou à improviser nuitamment des sorties pour assister à la pluie d'étoiles filantes des Léonides dans les Corbières en 2002 pour cause de mauvaise météo en Béarn; ou plus simplement pour observer le ciel étoilé en montagne depuis Hautacam ou, comme tout récemment le passage de la comète Lullin dans la constellation du Lion depuis l'observatoire de Saint-Castin.

Toute personne intéressée par l'astronomie sera bien accueillie à la SAPO. Après une prise de contact durant laquelle elle pourra participer à plusieurs veillées aux étoiles et obtenir tout renseignement utile, elle pourra, si elle désire, adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle de 30 €(15 €pour les étudiants ou les chômeurs).

Jean LACHAISE, Président de la SAPO

Etymologie



Le réseau hydrographique important des Pyrénées a fortement influencé la formation des noms de famille. **ARRIU**, nom gascon issu du latin **RIVUS** (ruisseau) nous donne **RIEU** ou **RIEUX**, avec l'article défini **LARRIEU**, **DARRIEU**, **DURIEU**. Avec indication de l'emplacement : **RIEUDEBAT**, le ruisseau du Nord, **RIEUDARRE**, le ruisseau à l'ouest,

DARRIGRAND, le grand ruisseau, diminutif : **ARRIBOT**, **ARRIBET** ou **DARRIBET**, **ARRIEULOU**, **LARRIBET**...

DARRIEUMERLOU, le ruisseau boueux, **RIEUBERNET**, le ruisseau borné d'aulnes, **RIEUTORT** ou **DARRIEUTORT**, le ruisseau tort (qui fait des méandres). **RIEUSEC** ou **DARRIEUSECQ**, le ruisseau tari. **RIEUMAJOU**, le plus important. **TRESARRIEUX** qui jouxte trois ruisseaux, **ARRIEUBERGE** qui jouxte le vignoble...

Il en est de même avec le **RIU** catalan, le **RIO** espagnol à l'origine de nombreux patronymes.

Le caractère rocheux des Pyrénées est à l'origine de nombreux patronymes. Ainsi :

PEYRET, **LAPEYRE**, **DUPEYRET**, **PEYREDE**, **PEYROUS**, **PEYREGNE**, **LAPEYRERE**, **PEYRADE**...

Avec un qualificatif : **PEYREBLANQUES** (Blanche), **PEYRAUBE** (du latin Alba blanc), **PEYRANERE** (Noire), **PEYRAMALE** (Mauvaise), **PEYRALONGUE** (longue), **PEYRECAVE** (creuse), **PEYREHITTE** ou **PIERREFITTE** (pierre dressée, sans doute une borne), **DUPEYRAT**, **PEYRIGUERE** (Peyre+ Ariam, Lieu Pierreux, de cette origine proviennent **PEYRUC**, **PEYROUNAT**, **PEYROUTOU**, **PEYRUSSE**, **PEYROUSSER**, **PEYROUTOU**, **PEYRUSSE**, **PEYRUSSAN**...

La difficulté consiste à ne pas confondre les racines Peir (Pierre) et Pé (Pied) car le plus souvent Pé est le diminutif de Pierre (ex : Saint Pé de Bigorre, Saint Pé de Nivelles...)

3^{ème} édition de FESTIMAITISSE

L'association dénommée Action Monde Développement Art et Culture (AMDAC) basée à Baudreix organise son 3^{ème} festival et a choisi de le produire à Lestelle-Bétharram le samedi 16 mai. Membres de l'association et élèves se comptent une bonne cinquantaine. Son but est de favoriser et d'encourager la mixité sociale et culturelle. Son objectif : créer un réseau d'échanges et de rencontres autour des musiques actuelles. Quinze bénévoles assidus et motivés préparent ce festival "FESTIMAITISSE"

Le programme de la soirée

- A l'heure de l'apéritif, le groupe Paulka entrera en scène. Ce groupe conduira le spectateur dans un univers poétique où accordéon, contrebasse, piano, mélodica, scie musicale et percussions l'emmènera sur un nuage de glockenspiel.
- Ensuite, place au rythme des Balkans et de la musique klezmer (musique traditionnelle de la population juive d'Europe de l'Est, allant de l'Allemagne de l'Est jusqu'en Russie, en passant par tous les pays intermédiaires). C'est le groupe dynamique et généreux "Chosleski" qui s'attaquera à cette partie.
- Enfin, le groupe "Boulevard des Airs" plongera l'assistance dans une ambiance éclectique, grâce à des textes éloquentes en français, en anglais et en espagnol et à des chansons cuivrées sur des rythmes rock'n reggae. DJ Kanai (roots ragga dance Hall) clôturera la soirée. Le rythme des percussions africaines traversera la nuit. Les élèves présenteront le travail, réalisé tout au long de l'année, auxquels s'associeront ceux de l'association "Les guitares de Baudreix".

Côté pratique :

Date : samedi 16 mai de 19 h 00 à 2 h 00

Lieu : Salle des Fêtes de Lestelle-Bétharram

Entrées : 3 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Contact : contact@FESTIMAITISSE.com

A Noter...

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de **14 h 00 à 17 h 30**.

Permanence des élus le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	☎ 06.85.05.53.19
1 ^{er} adjoint :	M. Michel CORSINI	☎ 06.75.86.87.11
2 ^{ème} adjoint :	M. Jean SÉPÉ	☎ 06.34.76.29.85
3 ^{ème} adjoint :	M. Alain GRACIAA	☎ 06.87.92.09.82
4 ^{ème} adjoint :	Mme Anne-M MALAGANNE	☎ 05.59.71.92.27

Communiqué de la Préfecture

Suite à la tempête du 24 janvier 2009, et aux ruptures du réseau, de nombreuses communes ont pu retrouver rapidement l'électricité, grâce aux interventions des équipes d'ERDF.

Face au risque d'incendie lié aux surtensions, la préfecture insiste sur les recommandations suivantes :

Dès que vous constatez l'absence de courant, suite à une panne du réseau, vous devez couper l'arrivée d'électricité sur votre disjoncteur.

- Lorsque vous pensez que le courant a pu être rétabli dans votre quartier:

1°) Réenclenchez votre disjoncteur

2°) Allumez puis éteignez une lampe, ou un appareil électrique de faible importance, pour tester la présence du courant électrique

- Si le courant est bien revenu, vous pouvez laisser l'installation en l'état.

- Sinon, vous devez **IMPERATIVEMENT** couper à nouveau l'arrivée d'électricité sur votre disjoncteur, en attendant de faire un nouvel essai ultérieurement.

L'application de ces recommandations vous permettra d'éviter les désagréments occasionnés par la remise en service du réseau, comme par exemple une surtension ponctuelle. Vos installations électriques en dépendent.

Etat Civil

Naissances :

CROUSEILLES Maxime 10 mars 2009
DANYS Keywann, Mathieu..... 30 mars 2009
DIAS Eva..... 29 avril 2009

Mariages :

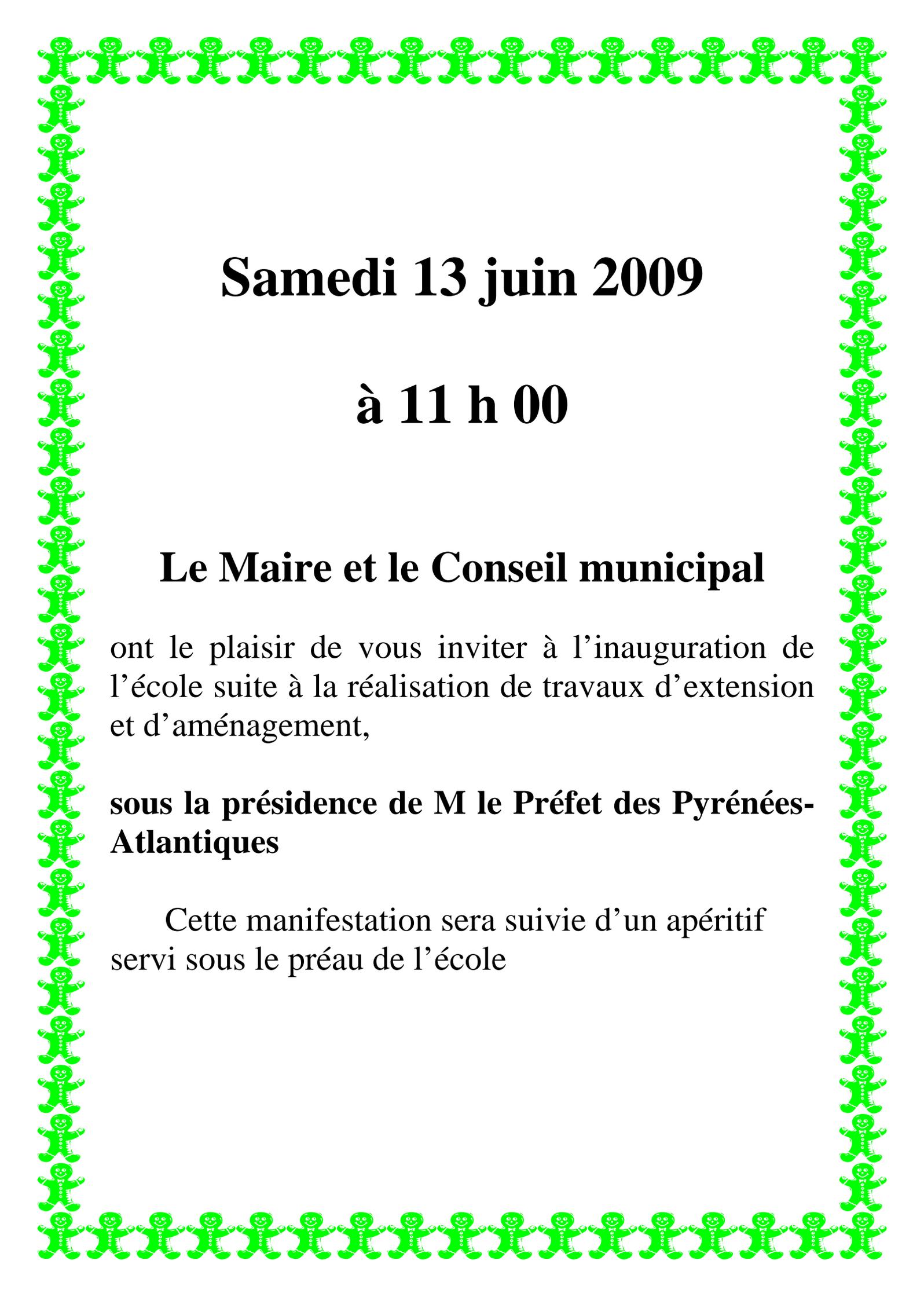
LOPEZ Floréal & KNOCKAERT Margaret..... 9 Mai 2009

Décès :

DESCOMPS Raymond Jean 1 janvier 2009
HERRAN Maurice, Basile 4 janvier 2009
CAZABAN-LAGUILHON Marie, Joséphine
 Veuve CAZENAVE-LASBATS 14 janvier 2009
PICAS Marie Veuve ESDOURRUBAILH 14 janvier 2009
ARRIUDARRÉ Jean, Marcel, Jules, Gustave 19 janvier 2009
MARTINS-CLARA Laurinda Veuve DA-FONSECA 26 janvier 2009
MONTANES-ESPINOSA Rosa Veuve LOPEZ 5 Février 2009
LASCURETTES Marie Lucie Veuve ARTIGOT 13 Février 2009
JOIRET Frédéric, Raoul, Alfred 12 Mars 2009
DELHOMME Albert Jean 18 Mars 2009
COUSTET Germaine Jeanne Noélie Veuve GAYE 10 Avril 2009
CUMOURA Jeanne Céleste Marie Veuve MONGUILHET 5 Mai 2009

Les dates à retenir

- **Samedi 16 Mai 2009** :
Concert Festi Maitisse organisé par l'Association AMDAC.
- **Samedi 23 Mai 2009** :
Cérémonie citoyenne en Mairie (Remise des cartes d'électeurs aux jeunes électeurs).
- **Samedi 13 Juin 2009** :
Inauguration du Groupe Scolaire à 11 heures.
- **Jeudi 18 Juin 2009** :
Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.
- **du Vendredi 19 juin au Samedi 21 Juin 2009**
Fêtes de la Saint Jean
- **Vendredi 26 Juin 2009** :
Assemblée Générale de l'AGL XIII à la salle des Fêtes
- **Vendredi 26 Juin 2009** :
Concert en l'église St-Jean, avec la Chorale "Paroles en l'air"
- **Samedi 27 Septembre 2009** :
La Corruda de Lestelle-Bétharram



Samedi 13 juin 2009

à 11 h 00

Le Maire et le Conseil municipal

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'école suite à la réalisation de travaux d'extension et d'aménagement,

sous la présidence de M le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Cette manifestation sera suivie d'un apéritif servi sous le préau de l'école